



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Réouverture des discothèques

Question au Gouvernement n° 4108

Texte de la question

RÉOUVERTURE DES DISCOTHÈQUES

M. le président. La parole est à M. Christophe Blanchet.

M. Christophe Blanchet. Dans vingt-trois jours, avec la fin du couvre-feu, après quinze mois de privations, les Français assouviront leur soif de culture, de retrouvailles, de sorties, de danse et de nuits de fêtes, ces nuits qui forgent les souvenirs de nos 20 ans. Tous les Français, particulièrement les 36 millions de nos concitoyens âgés de 18 à 60 ans, retrouveront ces libertés et feront la fête à leur rythme, comme partout en Europe. La question est de savoir où ils pourront la faire légalement en France. Pour l'instant, la réponse est simple : dès le 1er juillet, partout sauf en discothèque.

Ils danseront légalement, jusqu'au bout de la nuit, dans des lieux clos : salles des fêtes ou salles polyvalentes, bars ou restaurants. Soyez sûrs qu'ils danseront ! Et soyez sûrs que ces établissements feront tout pour accueillir et conserver cette clientèle, sans autorisation, sans respect des normes de sécurité, sans système de ventilation et sans protocole. Illégalement, on dansera comme l'été dernier, dans des villas louées où tous les interdits s'écrouleront. On dansera sur les plages, avec des risques d'hyper-alcoolisation et de noyades nocturnes.

M. Maxime Minot. Ouvrez-nous la Noubia !

M. Christophe Blanchet. On dansera dans des gîtes, sans garde-fous, ce qui rend tous les excès possibles, notamment les agressions sexuelles.

Le Gouvernement peut changer de position et innover avec le monde de la nuit, qui en a l'habitude. Les professionnels ne l'ont pas attendu pour promouvoir les pratiques festives responsables et accompagner nos jeunes : avant-hier, en luttant contre l'alcoolisme ou les drogues ; hier, en proposant un protocole sanitaire jamais examiné. Il y a un mois, le ministre des solidarités et de la santé s'est engagé ici même, pour la mi-juin, à « travailler avec les parlementaires, avec la société civile et le monde de la nuit, de manière à déterminer les bonnes conditions d'ouverture » des discothèques. Monsieur le ministre, qu'en est-il de ce rendez-vous ?

M. Christian Hutin. Bravo !

M. Christophe Blanchet. Quel message allez-vous envoyer à notre jeunesse et aux Français de tout âge, qui attendent de vivre les nuits d'été festives en toute sécurité ? Peut-on espérer une réouverture rapide de ces établissements ? Le 21 juin marque le début de l'été et la fête de la musique ; ce serait un beau symbole. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Dem.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué chargé des petites et moyennes entreprises.

M. Alain Griset, ministre délégué chargé des petites et moyennes entreprises. Depuis plusieurs mois, nous avons beaucoup travaillé avec les représentants des gérants de discothèque. Nous avons déployé des dispositifs complémentaires à côté de ceux en vigueur pour les autres secteurs d'activité : activité partielle, fonds de solidarité renforcé, exonération de cotisations sociales. Mais les aides ne comblent évidemment ni l'envie ni le besoin de rouvrir les établissements. C'est pourquoi nous avons envisagé d'annoncer, à la mi-juin, une date de réouverture.

M. Jean-Paul Lecoq. Dès aujourd'hui !

M. Alain Griset, ministre délégué . Les jeunes et tous les Français ont besoin de se retrouver et de s'amuser, dans des conditions sanitaires satisfaisantes, avec des protocoles renforcés. Tout à l'heure, dans la Drôme, Le Président de la République a indiqué que, le 21 juin, il préciserait les conditions de réouverture de ces établissements.

M. Christian Hutin. C'est une plaisanterie ?

M. Alain Griset, ministre délégué . Rendez-vous donc à cette date, pour trouver des solutions adaptées permettant aux jeunes de s'amuser et aux discothèques, de rouvrir.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Blanchet](#)

Circonscription : Calvados (4^e circonscription) - Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4108

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : Petites et moyennes entreprises

Ministère attributaire : Petites et moyennes entreprises

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 juin 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [9 juin 2021](#)